

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

**ENTRAIDE ET SOLIDARITES**

 **Des experts à votre service.**

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE** inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions :  
Bretagne, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Normandie, Pays de Loire

**SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**  
membre de la Compagnie Régionale  
Ouest-Atlantique

**SIÈGE SOCIAL :**  
Parc Technopole – Rue Albert Einstein  
53810 CHANGÉ

**ADRESSE POSTALE :** Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 LAVAL Cedex 9  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 7 809 300 € - RCS LAVAL 557 150 067 - N° D'IDENTIFICATION FISCALE FR 48 557 150 067 - CODE APE 6920Z

**Association ENTRAIDE ET SOLIDARITES**

46 avenue Gustave Eiffel

37 100 – TOURS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2024****A l'assemble générale de l'association Entraide et Solidarités,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article L.313-25 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Des experts à votre service.**

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE** inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions :  
Bretagne, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Normandie, Pays de Loire

**SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**  
membre de la Compagnie Régionale  
Ouest-Atlantique

**SIÈGE SOCIAL :**  
Parc Technopole – Rue Albert Einstein  
53810 CHANGÉ

**ADRESSE POSTALE :** Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 LAVAL Cedex 9  
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 7 809 300 € - RCS LAVAL 557 150 067 - N° D'IDENTIFICATION FISCALE FR 48 557 150 067 - CODE APE 6920Z**

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce, qui ont été passées ou modifiées au cours de l'exercice écoulé.

**1 - Nature de la convention :** relations avec l'association Entr'Aide Eco Bois.

**Administrateur concerné :** Monsieur Bernard BONNIN, Président de l'association Entr'Aide Eco Bois.

**Caractéristiques et modalités essentielles :**

L'association Entr'Aide Eco Bois exploite une chaudière bois automatique permettant d'assurer partiellement le chauffage des locaux de ses membres, l'association Entraide et Solidarités et la Chambre d'Agriculture.

Les liens qui existent entre les deux associations dans le cadre de ce partenariat sont notamment matérialisés en 2024 par :

- la facturation par l'association Entr'Aide Eco Bois à l'association Entraide et Solidarités de la fourniture de chauffage pour 3 387 €,

- la facturation par l'association Entraide et Solidarités à l'association Entr'Aide Eco Bois de la mise à disposition des locaux et du nettoyage de la chaufferie avait été omise au titre de l'année 2023. Cette omission a été régularisée le 31 mars 2024 pour un montant de 3 700 € et l'année 2024 a été facturée le 31 décembre 2024 pour un montant identique.

**2 – Nature de la convention :** location d'un bien immobilier.

**Administrateur concerné :** Monsieur Bernard BONNIN.

**Caractéristiques et modalités essentielles :**

Par bail en date du 27 juin 2017, et avenant en date du 31 août 2017, Monsieur Bernard BONNIN, donne en location un appartement, sis place de Charleroi à Tours, d'une superficie habitable de 54.60 m<sup>2</sup>. Ce bien fait l'objet d'une convention de loyer à caractère social avec l'ANAH et est mis à disposition des services des logements extérieurs.

La charge de loyer comptabilisée sur l'année 2024 est de 6 422 €.

Saint Cyr sur Loire, le 23 mai 2025

Le commissaire aux comptes  
SAS FITECO

Ahmed ROUIS-BOUABDALLAH

